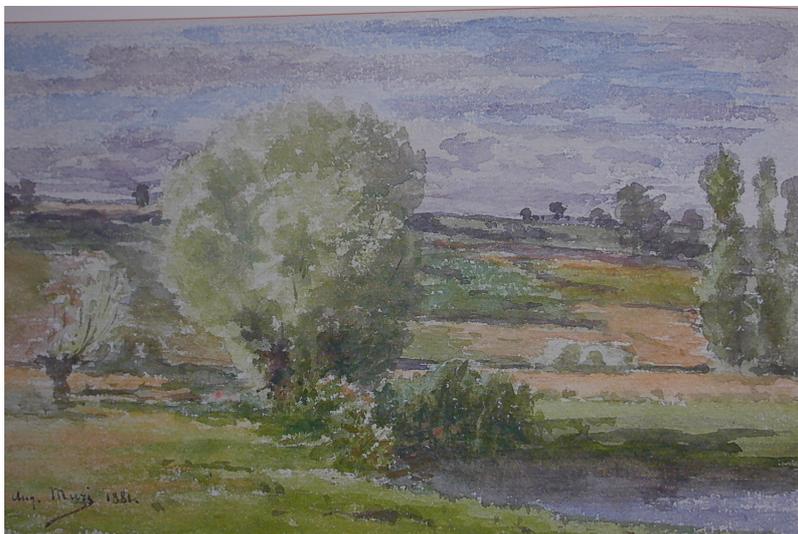


TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS

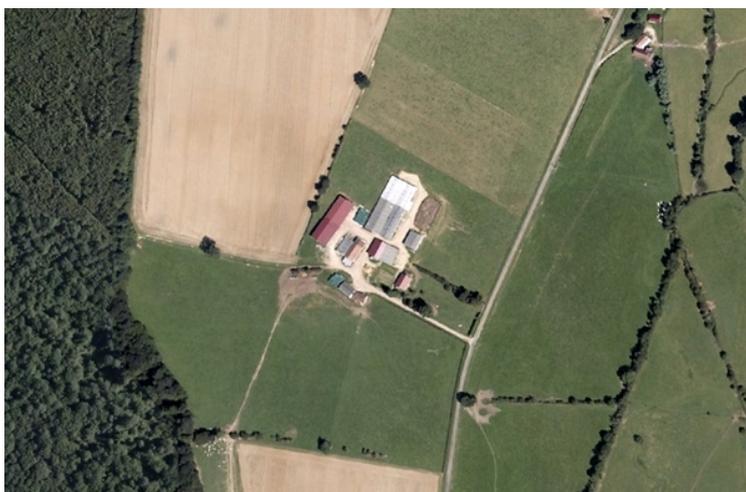


La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE CHÂTEAUNEUF

LE CROT-RAVARD

(CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS)



Le Crot-Ravart est un domaine ancien¹ situé dans la vallée de la Nièvre, aux confins des terres de l'abbaye cistercienne de **Bourras** – *voir cette notice* -, à laquelle il a sans doute appartenu avant d'être cédé.

On le trouve vers 1650 aux mains d'Edmé Picquet, d'une famille originaire de Troyes - *son grand-père, Claude Picquet, mathématicien, astronome, graveur en taille douce* -, établie en Nivernais par des fonctions administratives dans les « *Manufactures royales de verrerie* » qui les mirent en rapport avec des familles de gentilshommes verriers de Nevers : Castellan, Borniol...etc.

Le Crot-Ravart passe ensuite par alliance à une branche cadette des Charry, de Giverdy, puis aux Caffard, bourgeois de Nevers et de Saint-Bonnot.

Suite des « sieurs » du Crot-Ravard connus

O/ Antoine PICQUET (1620-1675, Bgs de Paris, Dir. des Manufactures royales (verreries) du Nivernais² (*fils de Claude Picquet (13 oct 1594, Troyes, parrain **Jean Messager**, cf. infra – 10 oct 1679, id), mathématicien, graveur en taille douce³, notaire, astronome ; et de Nicole Nico*).

¹ « *Domaine d'une quarantaine d'hectares consistant en terres labourables et non labourables, prés, pâtureaux, maison, grange, écurie, cour, jardin, chènevière... En 1715, les bâtiments du domaine sont à moitié en ruine et les terres à l'abandon.* » (Source : Cahiers du val de Bargas)

² On parle ici de « *verre filé* » dans le goût de Venise, venu d'Altare (prov. de Savone, Ligurie) ; le nom le plus connu dans cet art est celui de Bernard Perrot à Orléans.



³ **Troyes** - La biographie locale a conservé le nom d'un graveur en taille douce troyen, Jean Piquet, dont on connaît aussi quelques œuvres : c'est lui, en effet, qui a gravé le joli frontispice d'un ouvrage du conseiller Nicolas Angenoust, intitulé le Paranymphe des dames, imprimé par Jean du Ruau en 1629 ; celui également du Traité de la Viduité, du même auteur, etc. — Un **Claude Picquet**, graveur en taille douce, figure sur les registres de Sainte-Madeleine, le 20 janvier 1655...(Mémoires de la SA de l'Aube, 1900)

Ce terme de *taille-douce* finit par remplacer celui de *cuivre* ; en 1589, on trouve à Tours un « *maître graveur en taille-douce* »..... Le terme devient absolument courant à partir de 1600. En 1622, **Jean Messager**, imprimeur en taille-douce à Paris, est **parrain de Claude Picquet, graveur en taille-douce** ; ...Il ne restera plus qu'à distinguer les différentes techniques englobées sous le terme général de *taille-douce* :

Peut-être est-il l'acquéreur de Crot-Ravard auprès des moines de Bourras ?

X 11 mai 1648, Paris ? **Suzanne MARION** (fille de Gilles, maître menuisier et Claude Lebreton)

D'où :

- **Edmé, qui suit**
- Catherine X 9 fev 1672, Donzy, Pierre Bourgoin

1/ **Edmé PICQUET** (° v. 1650)

Sr du Crot-Ravart, « *Contrôleur général des Manufactures royales du Nivernais* », demeurant à Bizy, paroisse de Parigny-les-Vaux⁴, près Guérigny.

X 26 nov 1675, Nevers (contrat du 3 nov.), **Antoinette Marie de FAUQUEMBERGUES** (fille de Philibert, eyr, sgr du Buisson à Bonny, et de Marguerite Desprez, elle-même fille d'André, sgr de la Pointe – **voir cette notice** -, et de Renée de Clèves-Fontaine – **voir cette notice** -), *ce qui fait de lui le beau-frère de Michel Castellan, fils de Jean, verrier à Nevers* ⁵.

le burin et l'eau-forte. Ce sera l'œuvre du XVII^e siècle. Abraham Bosse consacrera cet usage.



Picquet : Pierre de Renol, Seigneur de Vertelame, 1621 (P. Prouté, Estampes)

Jean Messenger : Imprimeur en taille-douce, éditeur et marchand d'estampes. - Né vers 1580. - Travaille d'abord en association pour l'impression des planches du "Cérémonial de l'Eglise" et du "Pontifical romain de Clément VIII. Adresse commerciale rue Saint-Jacques, **paroisse Saint-Benoît**, à l'enseigne de l'"Espérance". Le 30 décembre 1637, il vend pour 12000 livres son fonds de planches et d'estampes à Pierre I Mariette auquel il loue l'"Espérance", que Mariette achètera par la suite. - A publié des pièces populaires et des graveurs comme Charles David, Faulte, Gaultier, Honervog, Huret ou Lasne.

⁴ AD 58, série B : 1681 « noble Jean Pinet, conseiller et avocat fiscal au bailliage et pairie de Nevers, contre Me Edme Picquet, sieur de Crot-Ravard, contrôleur général aux manufactures royales du Nivernais, demeurant à Bizy, paroisse de Parigny-les-Vaux »

⁵ Cf. article sur les Verriers, GénéWiki 58 (ou « De Jacques Sarode à Jean Castellan : près d'un siècle de la verrerie de Nevers (1585-1673) », P. Bouju, in Annales de Bourgogne. 1986, Vol 58, Num 3, pp 133-136). Extrait : « Comme ses prédécesseurs, Jean Castellan tient à son titre de gentilhomme verrier à cause des sérieux avantages qu'il lui confère. En 1647, les échevins lui ont reconnu l'exemption de la subsistance,

(Témoins du mariage : Michel Castellan, beau-f. par les femmes, Antoine Picquet, Martin Picquet, Marc de Borniol, beau-f. de M.Castellan, gentilshommes verriers de Nevers)



Château du Buisson (Bonny-sur-Loire)

D'où :

- Antoinette Louise
- **Edmée Catherine, qui suit**

2/ **Edmée Catherine PICQUET (Picquet du Crot-Ravard)** (13 juil 1677, Nevers St-Laurent – 23 nov 1709, RP Chateauneuf)

X 21 juin 1694, Neuville sous Brinon – Taconnay, **Pierre de CHARRY (+ 27 aout 1709, RP Chat.)** (fils de Claude, sgr de Giverdy, issu des sires de Charry, d'Huez ; et de Gabrielle de Girard, dame de Neuville, issue des Girard de Passy – **voir cette notice** - + 1709, RP Chat.)

des autres impositions et du logement des gens de guerre. Comme les administrations financières de l'ancien régime sont toujours prêtes à contester ces droits, il obtient le 14 juin 1667 de l'intendant de Moulins, un arrêt qui le confirme lui et ses héritiers dans la qualité de noble et d'écuyer. Il porte « d'azur à la tour d'argent, surmontée d'un aigle d'or, au casque à demi-face »..... Castellan apparaît comme un véritable patriarche escorté de toute sa parenté et de tous ses amis altaristes, les Cœur ou Cuore, les Riveta, les Rosetti, les Bornioli.

En 1658, un certain **Marc de Borniol ayant épousé Marie Castellan**, fille du maître verrier, celui-ci, désireux de maintenir sa suprématie sur tous ses parents ou amis, oblige son gendre à insérer dans son contrat de mariage l'engagement de n'établir aucune verrerie à 20 lieux de Nevers du vivant de son beau-père. Le 26 avril 1672, en présence de Jean Castellan, **son fils Michel qui vient de se marier avec noble demoiselle Louise de Foucambergue, et son gendre Marc de Borniol**, procèdent à divers arrangements financiers et signent un véritable traité, dont certaines clauses seront applicables à la mort de leur père et beau-père. Son oeuvre se continue avec son fils Michel et son gendre Marc de Borniol, qui travaillent quelque temps ensemble. Puis Marc cède sa place à son fils Nicolas, sieur de Fourchambault, qui se retire ensuite à Garchizy. De 1685 jusqu'à sa mort en 1721, Michel Castellan reste seul maître de la verrerie.



D'où :

- Madeleine
- Anne (1703 - + 10 aout 1709, RP Chat.)
-

3/ **Madeleine de CHARRY** (1695 – 20 fev 1739, RP Chateauneuf)

X 13 nov 1715, St-Bonnot⁶, **Jacques CAFFARD**, marchand (1689 – 1 sept 1740, RP Chateauneuf) (*fils d'André, md à St-Bonnot, lui-même fils de Guillaume, sr de Palissonnet (moulin à St-Aubin-les-Forges et Parigny-les-Vaux), lui-même fils de Jacques « avocat au baillage et pairie de nivernais, maitre des comptes de son altesse de Mantoue 7 » (+1643, Nevers St-Sauveur) ; et de Marguerite Gerbault X2 Edme Bonnet*)

⁶ 1715 – Par-devant le no[tai]re royal aux baill[iages] d'Auxerre et de s[ieu]r Pierre Lemoustier sous signé le **treziesme jour du mois de novembre mil sept cent quinze** apres midy au lieu de St Bonnot les Forges furent presens le s[ieu]r **Jacques Caffard** marchand dem[euran]t aud[it] St Bonnot **fils de defunct le s[ieu]r André Caffard vivant marchand et de dame Margueritte Gerbault** ses pere et mere procedant sous l'autorité du s[ieu]r Edme Bonnet son beaupere et de lad[ite] Gerbault sa mere, lesquels presens en personnes l'ont autorisé pour faire et passer ces presentes pour luy d'une part ; et damoiselle **Magdelaine de Chary fille defunct Pierre de Chary escuyer et de dam[oise]lle Chaterine Picquet** procedante sous l'autorité qui luy a esté donnée par **Paul de Chary** escuyer seigneur de Giverdy son tuteur.....et de la part de lad[ite] dam[oise]lle future elle aportera les droicts maternels qui luy sont echeus par le deced de lad[ite] dam[oise]lle sa mere qui concistent en **un domaine appelé Crot Raval**presens les sieurs Pierre Caffard sieur de Long, François Caffard oncle dud[it] futur, Pierre Caffard son frere, Maritte Perruchet son beau frere tous dem[euran]ts aud[it] St Bonnot ; lesd[its] futurs ensemble ledit Pierre Caffard frere dud[it] futur ont dit ne sçavoir signer enquis. E. Bonnet - De Charry Giverdy - M. Gerbaust - Caffard de Long (*Le Long de la Grande Rue, à St-Bonnot ?*) - Caffard - Durolet - Deroux - Perruchet - Pierre Caffard - E. Bonnet - Gestat

⁷ 1605, 1er juin. — Vente par Arnault de Lange, chevalier, seigneur de Villemenant, y demeurant, et Marie de La Grange, sa femme, à **Jacques Caffard, marchand à Nevers**, moyennant 600 livres « *de 2 pièces de pré tenant ensemble, sis en la paroisse de Franay-les Chanoines, tenant d'un long à la fausse rivière de Nièvre, d'aultre long a un fossé qui est entre la petite et la grande mares dud. lieu de Franay* ». Ce pré provenait du seigneur de Sichamps.

(X2 22 fév 1740, Anne Rigny⁸)

D'où :

- **Nicolas, qui suit**
- *François X Agathe Bailly, d'où post*
- *Catherine (+ 5 fév 1745, RP Chat.) X 13 fév 1736 (RP Chat.) Claude Durand, bail en 1740⁹*
- *Jean (+1/5/1732, RP Chat.)*
- *Marguerite (+ 6/6/1731, RP Chat.)*

4/ Nicolas CAFFARD (1724 – 4 mars 1774, Chateauneuf)

Laboureur et Meunier

X 15 fev 1751, Chateauneuf, **Marie PAURON** (1nov 1729, Chateauneuf – 8 mars 1766, id) (*filie de François, charbonnier à Asvins, et Louise Normand*)

D'où : *Claude, meunier (30 juil 1752, RP Chat. - 1805) ; François, tailleur d'habits (1759-1814), d'où post à Arbourse*

On perd alors la trace de la détention du domaine de Crot-Ravard

⁸ Ce jour d'huy vingt unieme jour du mois de decembre mil sept cent trante neuf apres midy au moulin de Chaume pardevant le notaire au duché de Nivernois et Donzinois residant en la paroisse de Chateauneuf au val de Bargis soussigné et themoins cy appres nommez furent presents **Jacques Caffard demeurant au Crot Avarre** paroisse dud[it] Chateauneuf majeure et usant de ses droits **veufv de deffunte dam[oise]lle Magdelaine de Charry** vivante sa femme, tuteur de ses enfans de luy et de lad[ite] Charry d'une part et **Anne Rigny veuve de Charles Ducrot** vivant mounier, tutrice de leurs enfans d'elle et de luy, aussy majeure et usante de ses droits d'autre part, lesquels sieurs Caffard et Rigny de leurs libres volonte de part et d'autreet accordé en presence et assistés scavoir du costé du futeure Pierre Caffard son frere, **Claude Durand** son gendre et **Jeanne Caffard** sa fille ; et du costé de la futeure Claude Tiroille, Simon Grenin, Edme Dupré et Nicolas Narquin ses gendres, Pierre Gourdon beau frere de la futeure, Anne Ducrot, Françoise Ducrot, Pierre Ducrot l'ainé et Pierre Ducrot le jeune enfans de lad[ite] Rigny, tous parents des futeures tants du costé paternelle que maternelle dem[euran]ts aud[it] Chateauneuf, Chasnay, Murlin et St Bonot qui onts declarés ne scavoir signer à la reserve dudit Caffard qui a signé ; encore en presence de Edme Bonnet et de Michel Dumez praticiens dem[euran]ts aud[it] Chateauneuf themoins et onts les futeures estimé leurs droits à trois cent livres.

⁹ Ce jour d'huy vingt huitieme jour du mois d'aoust (# : mil sept cent quarente six) apres midy et pardevant le notaire au duché de Nivernois resident en la pa[roi]sse de Chateauneuf au val de Bargis fut present en sa personne **Claude Durand laboureur** (+ : demeurant audit Chateauneuf) **tuteur des enfans mineurs de deffunts Jacques Caffard et Magdelaine de Charry**, lequel en cette qualité a reconneu et confessé avoir baillé et delaissé à titre de **bail à ferme et prix d'argent pour les trois quarts du bien du Crot Ravard** scitué au même lieu finage de Chateauneuf au sieur Pierre Caffard marchand demeurant à St Bonnot les Forges pa[roi]sse du Chateauneuf même nom.....